



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	49	0	0

**OBJET : 00-7 - DCM N°00-7 -
RENOUVELLEMENT DU CONSEIL
MUNICIPAL - COMMISSION DES
CONCESSIONS ET DELEGATIONS DE
SERVICE PUBLIC - ELECTION DES
MEMBRES**

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

1527/20

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage
en Mairie,

Le 18 JUIN 2020

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 18 JUIN 2020

Par délégation du Maire,


Le Directeur Général des
Services
Stéphane PINTRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 12 JUIN 2020

Le vendredi 12 juin 2020 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 05/06/2020, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Serge AMAR, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAOU-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Matthieu GILLI, Mme Martine SAVALLI, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Françoise THOMEL, M. Xavier WIIK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gérald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Eric PAUGET, M. Davis SIMPLOT, Mme Gaëlle DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU, Mme Nathalie GRILLI, Mme Stéphanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Alain BERNARD, M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Alexia MISSANA, Mme Françoise VALLOT, Mme Monique GAGEAN, M. Tanguy CORNEC, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Aline ABRANAVEL, Mme Michèle MURATORE, Mme Khadija AOUAMI.

Procurations :

Absents : .

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s)

L'article L.1121-1 du code de la commande publique définit un contrat de concession comme « *un contrat par lequel une ou plusieurs autorités concédantes (...) confient l'exécution de travaux ou la gestion d'un service à un ou plusieurs opérateurs économiques, à qui est transféré un risque lié à l'exploitation de l'ouvrage ou du service, en contrepartie soit du droit d'exploiter l'ouvrage ou le service qui fait l'objet du contrat, soit de ce droit assorti d'un prix* ».

Parmi les concessions, celles par lesquelles une collectivité territoriale confie la gestion d'un service public sont les délégations de service public.

En application des dispositions des articles L.1410-1 et suivants et L.1411-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales, pour tous les contrats de concession et de délégation de service public, une commission analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Au vu de l'avis de la commission, l'autorité habilitée à signer la convention de concession ou de délégation de service public peut organiser librement la négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires dans les conditions prévues par l'article L. 3124-1 du Code de la Commande Publique. Elle saisit l'Assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé. Elle lui transmet le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat.

Pour les seules délégations de service public, l'article L. 1411-6 du C.G.C.T impose également que tout projet d'avenant entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% est soumis pour avis à cette commission.

Pour les communes de plus de 3 500 habitants, la commission visée à l'article L. 1411-5 du C.G.C.T dite « Commission des concessions et des délégations de service public » est composée de :

- l'autorité habilitée à signer les conventions de concessions et des délégations de service public ou son représentant, président ;

- cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin de liste sans panachage ni vote préférentiel, conformément à l'article D. 1411-3 du C.G.C.T.

Selon les mêmes modalités, cinq membres suppléants sont également et simultanément élus au sein de l'assemblée délibérante pour siéger au sein de cette commission.

Il est rappelé que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué aux plus âgés susceptibles d'être proclamé élus (article D. 1411-4 du Code général des Collectivités Territoriales).

Conformément à l'article D. 1411-5 du Code général des Collectivités territoriales, le Conseil municipal a précédemment fixé les conditions de dépôt des listes.

De ce fait, la Commission des concessions et délégations de Service Public étant créée et les conditions de dépôt des listes fixées précédemment, il convient désormais de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de ladite Commission.

Il est rappelé que, conformément à l'article L. 1411-5 du Code général des Collectivités territoriales, le président de la commission peut inviter le comptable de la collectivité et un représentant du Ministre chargé de la concurrence qui peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission, leurs observations étant consignées au procès-verbal.

Enfin, peuvent participer à la Commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission, en raison de leurs compétences dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

OUÏ CET EXPOSE
 APRES EN AVOIR DELIBERE
 LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité,

- **PROCEDE** à l'élection de cinq membres titulaires et suppléants de la Commission des concessions et délégations de Service Public au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Se portent candidats :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Liste Majorité	
Gérald LACOSTE	Nathalie GRILLI
Bernard MONIER	Audouin RAMBAUD
Paul SASSI	Anaïs IMBERT
Vanessa LELLOUCHE	Marika ROMAN
Jacques BARTOLETTI	Sophie NASICA
Liste Antibes Retrouvé	Liste Antibes Retrouvé
Françoise VALLOT	Monique GAGEAN
Arnaud VIE	Tanguy CORNEC
Liste Un nouveau Souffle	Liste Un nouveau Souffle
François ZEMA	Aline ABRAVANEL
Khadija AOUAMI	
Liste La Gauche Solidaire, Ecologique et Démocratique	
Michèle MURATORE	

Résultats du 1^{er} Tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49
 A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0
 Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 49
 Majorité absolue : 25

Ont Obtenus

Liste Majorité	41
Liste Antibes Retrouvé	4
Liste Un Nouveau Souffle	3
Liste La Gauche Solidaire, écologique et démocratique	1

Quotient électoral

suffrages exprimés	49
/nombre sièges à pourvoir	5
QE	9,8

1ère répartition au quotient

	Nbre voix obtenues	/QE	total	Nbre de sièges obtenus
Liste MAJORITE	41	9,80	4,18	4
Liste Antibes Retrouvé	4	9,80	0,41	0
Liste un nouveau souffle	3	9,80	0,31	0
Liste La Gauche Solidaire, écologique et démocratique	1	9,80	0,10	0

2ème répartition au plus fort reste

	Nbre voix obtenues	- (sièges obtenus x QE)	total	Nbre de sièges obtenus
Liste MAJORITE	41	39,20	1,80	0
Liste Antibes Retrouvé	4	0,00	4,00	1
Liste un nouveau souffle	3	0,00	3,00	0
Liste la Gauche Solidaire écologique et Démocratique	1	0,00	1,00	0

REPARTITION DES SIEGES

	Nbre de sièges obtenus
Liste MAJORITE	4
Liste Antibes Retrouvé	1
Liste un nouveau souffle	0
Liste La Gauche Solidaire, écologique et Démocratique	0

L'ensemble des candidats sont élus à l'unanimité, en tant que représentants de la Commune au sein de la Commission des concessions et délégations de Service Public, dont les membres sont les suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Gérald LACOSTE	Nathalie GRILLI
Bernard MONIER	Audouin RAMBAUD
Paul SASSI	Anaïs IMBERT
Vanessa LELLOUCHE	Marika ROMAN
Françoise VALLOT	Monique GAGEAN

Accusé réception Sous-préfecture : 16/06/20
Identifiant de l'acte : 06-210600045-20200612-lmc1737525-DE-1-1

Ansi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.00-7 - RENOUELEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL - COMMISSION DES CONCESSIONS
ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC - ELECTION DES MEMBRES

Date de transmission de l'acte : 18/06/2020

Date de réception de l'accusé de
réception : 18/06/2020

Numéro de l'acte : DCM1527-20 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20200612-DCM1527-20-DE

Date de décision : 12/06/2020

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants